



## Montant d'une pension alimentaire en fonction des salaires

-----  
Par Michel54

Bonjour,

Suite à notre séparation, je me penchais sur les montants de la pension alimentaire à verser pour nos 2 garçons de 9 et 11 ans.

J'ai bien entendu consulté les sites et barèmes du service public, mais ce que je ne comprends pas est le fait qu'uniquement le salaire de celui gagnant le plus d'argent soit pris en compte.

Ici les barèmes : <https://www.justice.fr/simulateurs/pensions-alimentaire/bareme>

Par exemple, pour un salaire de 3000? et une garde classique, le tableau indique une pension de 280?.

Si le père a un salaire de 3000? - les 280? de pensions, il lui restera donc 2720?.

Si la mère à un salaire de 2900?, + la pension, ses revenus seront de 3180?.

Sauriez-vous m'éclairer sur ce point ?

Par avance merci.

-----  
Par ESP

Bonjour

C'est l'évaluation des ressources et des besoins de chacun, que le juge considère.

[url=<https://www.dossierfamilial.com/famille/enfant/calculer-et-payer-la-pension-alimentaire-montant-garde-alternee-caf-341627#Comment-est-calcul%C3%A9-le-montant-de-la-pension-alimentaire-?>]https://www.dossierfamilial.com/famille/enfant/calculer-et-payer-la-pension-alimentaire-montant-garde-alternee-caf-341627#Comment-est-calcul%C3%A9-le-montant-de-la-pension-alimentaire-?[url]

-----  
Par Michel54

Je pourrais donc en déduire que dans ce cas, avec 2900 euros de revenus, la mère est dans la capacité de couvrir les besoins des enfants.

J'avais également entendu parler que cette pension servirait à équilibrer les revenus des parents afin que les enfants aient le même niveau de qualité de vie chez l'un et chez l'autre. Ce qui signifierait que si la mère gagnait 5000 euros par mois, et le père 7000, il devrait verser une pension car il y a une différence de salaire et donc du niveau de qualité de vie.

Me confirmez vous cela ?

-----  
Par ESP

Ce que vous décrivez ressort plutôt de la prestation compensatoire...